

SNTRS



CNRS-INRIA

INSERM-IRD

SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°12 du 13 octobre 2003

Sommaire

	pages
<i>Projet de budget 2004</i>	
Premiers commentaires	2
Les crédits des EPST	3
Les crédits des EPIC et les autres affectations budgétaires	4
Les emplois et transformations d'emplois	5
<i>Salaires fonction publique</i>	
Une lettre ouverte des fédérations de fonctionnaires	6
<i>OGM</i>	
Une déclaration du Bureau National du SNTRS-CGT	7
<i>Elections au Comité National 2004</i>	
Le calendrier des élections	
Dès maintenant rechercher des candidatures	7

Budget 2004

Premiers commentaires

La Ministre de la Recherche tire gloire d'un budget 2004 en hausse de 3,9%. Mais les seules augmentations sont toutes au service d'une politique d'aide aux entreprises (crédits d'impôts + 46%) et technologique (voiture propre, plan cancer...).

Les établissements publics (EPST et EPIC) sont sacrifiés. Leurs dotations sont ou reconduites ou diminuées. Les autorisations de programmes (AP) sont reconduites en 2004 pour tous les EPST : le CNRS, l'INSERM, l'INRIA, l'IRD, l'INRETS, le BRGM, le CIRAD, l'IFREMER, l'Institut POLAIRE ; elles sont diminuées pour le CNES, -4,8%, qui est prié de chercher son financement au niveau européen et amputées pour le CEA (recherche) de -61,2%, dont la direction des Sciences de la matière est restructurée.

Les crédits de paiement sont en stagnation positive ou négative selon les organismes : CNRS +0,44% , INSERM et INRA 0%, IRD -3,6%. L'INRETS est sacrifié : -14,8%, l'amélioration de la sécurité des transports passe-t-elle plus par la répression que par l'amélioration des techniques ? Seule l'INRIA qui entre directement dans les priorités gouvernementales, voit ses CP progresser +10,2%.

Les dépenses ordinaires (en gros les salaires) fluctuent autour d'une augmentation de 1%. Globalement pour l'ensemble des EPST c'est + 1,1%.

Pour l'ensemble des EPST, les AP et CP n'augmentent pas, les variations entre EPST s'annulent, les progressions des uns se font au détriment des autres. Les CP des EPIC varient fortement d'un établissement à l'autre, de -61,2% pour le CEA à +10,8% pour le CNES.

Le Fonds de la Recherche et de la Technologie voit ses CP augmenter de 10% et non de 20% comme l'annonce la Ministre, la différence vient des annulations de début octobre qui ont supprimé 10% de ces CP en 2003, mais les AP diminuent de 7,9%.

Pour les mêmes raisons, **Le Fonds National de la Science** voit ses CP diminuer de 1,2% et non progresser de 10% comme l'avait annoncé la ministre lors de sa Conférence de presse. Les AP diminuent de

37%.

Pour ces deux fonds, la diminution des AP marque une volonté du gouvernement d'abandonner une politique incitative de financement par le budget de l'Etat et de transférer cette incitation aux lois du marché en subventionnant directement les entreprises.

Cette politique transparaît aussi pour les fondations avec la stagnation de leurs subventions aux Instituts Pasteur, Institut Curie, ANRS...

Sur l'emploi, on assiste à une détitularisation des chercheurs comme des ITA, suppression de 550 postes de titulaires pour l'ensemble des EPST (200 chercheurs et 350 ITA) :

-CNRS -119 chercheurs, -227 ITA-

-INSERM -27 chercheurs, -20 ITA

-INRA -24 chercheurs, -77 ITA

-IRD -19 chercheurs, -12 ITA

Ces postes sont remplacés par des CDD pour accroître la précarité (c'est ce que le gouvernement appelle « assurer une flexibilité »). Le niveau de rémunération de ces contrats se situe au début CR2 pour les chercheurs et entre le début de carrière des IE et IR pour les ITA. C'est la précarité payée au plus bas niveau.

Cette politique aura des répercussions sur les conditions de travail, l'organisation des services et sur les déroulements de carrière d'autant qu'il y a peu de transformations d'emploi.

Au CNRS, la transformation de 20 postes de DR2 en DR1, si elle favorise le changement de grade, va rendre la promotion de CR en DR plus difficile. La transformation de 30 TPN en 30 ITA a peu d'effet puisque ce n'est qu'un changement de cadre statutaire. Au CEMAGREF 5 emplois d'ITA sont transformés en 5 emplois de chercheurs.

Ces mesures budgétaires traduisent une politique qui étouffe la recherche fondamentale et indépendante et sacrifie la recherche publique.

Projet de budget 2004 : les crédits EPST

Toutes les sommes sont exprimés en euros

PLF = Projet de loi de finance ; LFI Loi de finance initiale

CNRS				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	342083000	340583000	1500000	0,44
Autorisations de programmes (AP)	457179000	457179000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	1776878481	1759501513	17376968	0,99
Le budget total du CNRS (DO+CP)	2118961481	2100084513	18876968	0,90
INSERM				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	107844000	107843000	1000	0,00
Autorisations de programmes (AP)	124706000	124706000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	334124836	329368953	4755883	1,44
Le budget total de l'INSERM (DO+CP)	441968836	437211953	4756883	1,09
INRIA				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	37815000	34315000	3500000	10,20
Autorisations de programmes (AP)	37579000	37579000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	74127307	71834575	2292732	3,19
Le budget total de l'INRIA (DO+CP)	111942307	106149575	5792732	5,46
INRA				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	75092000	75093000	-1000	0,00
Autorisations de programmes (AP)	96913000	96913000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	474026733	468702223	5324510	1,14
Le budget total de l'INRA (DO+CP)	549118733	543795223	5323510	0,98
IRD (ORSTOM)				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	27034000	28033000	-999000	-3,56
Autorisations de programmes (AP)	31315000	31315000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	136703784	136842168	-138384	-0,10
Le budget total de l'IRD (DO+CP)	163737784	164875168	-1137384	-0,69
INRETS				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5763000	6763000	-1000000	-14,79
Autorisations de programmes (AP)	7333000	7333000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	29570514	29253605	316909	1,08
Le budget total de l'INRETS (DO+CP)	35333514	36016605	-683091	-1,90
INED				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4038000	4038000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	4102000	4102000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	10530761	10387398	143363	1,38
Le budget total de l'INED (DO+CP)	14568761	14425398	143363	0,99
CEMAGREF				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5902000	5902000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	6610000	6610000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	36763975	35902349	861626	2,40
Le budget total du Cemagref (DO+CP)	42665975	41804349	861626	2,06
LCPC (Labo Central des Ponts & Chaussées)				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4124000	7125000	-3001000	-42,12
Autorisations de programmes (AP)	7912000	7912000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	36763975	35902349	861626	2,40
Le budget total du LCPC (DO+CP)	40887975	43027349	-2139374	-4,97
Total EPST				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	609695000	609695000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	773649000	773649000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	2909490366	2877695133	31795233	1,10
Le budget total des EPST (DO+CP)	3519185366	3487390133	31795233	0,91

Projet de budget 2004 :

les crédits des autres organismes

Toutes les sommes sont exprimés en euros

PLF = Projet de loi de finance ; LFI Loi de finance initiale

CEA (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	22168000	57168000	-35000000	-61,22
Autorisations de programmes (AP)	22168000	57168000	-35000000	-61,22
Dépenses ordinaires (DO)	436690070	444804600	-8114530	-1,82
Le budget total (DO+CP)	458858070	501972600	-43114530	-8,59
BRGM (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	13966000	14992000	-1026000	-2,69
Autorisations de programmes (AP)	14992000	14992000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	38157714	38157714	0	0,00
Le budget total (DO+CP)	52123714	53149714	-1026000	-1,93
CIRAD				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	22790000	23960000	-1170000	-4,88
Autorisations de programmes (AP)	24460000	24460000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	139968851	139490851	478000	0,34
Le budget total (DO+CP)	162758851	163450851	-692000	-0,42
CNES				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	1083031000	977471000	105560000	10,80
Autorisations de programmes (AP)	977471000	995492000	-18021000	-1,81
Dépenses ordinaires (DO)	139490851	139490851	0	0,00
Le budget total (DO+CP)	1222521851	1116961851	105560000	9,45
IFREMER				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	64108000	70819000	-6711000	-9,48
Autorisations de programmes (AP)	70156000	70156000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	139968851	139490851	478000	0,34
Le budget total (DO+CP)	204076851	210309851	-6233000	-2,96
ADEME				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	12004000	15297000	-3293000	-21,53
Autorisations de programmes (AP)	19669000	19669000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	7898895	7818895	80000	1,02
Le budget total (DO+CP)	19902895	23115895	-3213000	-13,90
Intitut Polaire (ex IFRTP)				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5617000	5868000	-251000	-4,28
Autorisations de programmes (AP)	6496000	6496000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	11700172	11250172	450000	4,00
Le budget total (DO+CP)	17317172	17118172	199000	1,16

Projet de budget 2004 :

L'évolution des emplois dans les EPST (créations - suppressions)

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS		LCPC*		Totaux
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
DRCE																			0
DR1																			0
DR2																			0
CR1		-119		-27		-24		-19		-1		-1				-4		-5	-200
CR2																			0
Total CH Titul.	0	-119	0	-27	0	-24	0	-19	0	-1	0	-1	0	0	0	-4	0	-5	-200
CDD Créés	119		24		22		16		1		1		9		4		4		200
IR0																			0
IR1																			0
IR2		-27		-9		-31		-6							-2				-75
IE0																			0
IE1																			0
IE2		-69								-1									-70
AI		-20																	-20
TCE		-10		-1		-3		-1											-15
TCS		-15		-1		-5		-1		-1		-1						-1	-25
TCN		-39		-4		-11		-3		-2					-1				-60
AJTP		-41		-1		-3													-45
AJT				-2		-11				-1					-1				-15
AGT		-6		-2		-13		-1		-1					-1			-1	-25
Total ITA Titul.	0	-227	0	-20	0	-77	0	-12	0	-6	0	-1	0	0	0	-5	0	-2	-350
CDD Créés	225		20		70		10		6		1		11		5		2		350
Total Général Titul.	0	-346	0	-47	0	-101	0	-31	0	-7	0	-2	0	0	0	-9	0	-7	-550
Total CDD Créés	344	0	44	0	92	0	26	0	7	0	2	0	20	0	9	0	6	0	550

Les transformations d'emplois dans les EPST (Créations - suppressions)

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS		LCPC		Totaux
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
DRCE			1																1
DR1	20		8						1						2				31
DR2		-20		-9					1						-2				-30
CR1									3										3
CR2																			0
Total CH	20	-20	9	-9	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	2	-2	0	0	5
IR0																			0
IR1	3																		3
IR2	8						2												10
IE0			2																2
IE1			3						2										5
IE2				-5			3		3										1
AI	19						4		3					1					27
TCE																			0
TCS			1																1
TCN				-1											-1				-2
AJTP																			0
AJT							-9		-5										-14
AGT									-8										-8
TPN		-30																	-30
Total ITA	30	-30	6	-6	0	0	9	-9	8	-13	0	0	0	0	1	-1	0	0	-5
Total Gal	50	-50	15	-15	0	0	9	-9	13	-13	0	0	0	0	3	-3	0	0	0
Bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Salaires fonction publique : ***Une lettre ouverte des fédérations de fonctionnaires***

LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

CGT – CFDT – FO – UNSA – FSU – CFTC – CGC

SALAIRES :

Lettre ouverte au Ministre de la Fonction Publique

Le 1^{er} octobre 2003

Monsieur Jean-Paul DELEVOYE
Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat
et de l'Aménagement du Territoire
72, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Il y a maintenant près de 3 ans qu'aucune négociation salariale n'a eu lieu dans la Fonction Publique ; et encore les dernières qui se sont tenues se sont soldées par un échec.

Aucune revalorisation salariale n'est intervenue au cours de l'année 2003.

Au total, les pertes de pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique, actifs et retraités, ont atteint un niveau très important.

Une telle situation ne peut perdurer :

- C'est la question du pouvoir d'achat de chacun qui est posée avec force par les personnels.
- C'est l'attractivité de toute la Fonction Publique, qui, en période de profond renouvellement générationnel, est en cause, comme le souligne la baisse du nombre de candidats à différents concours. C'est aussi le risque de voir partir de nombreux personnels vers le secteur privé.
- C'est enfin le dialogue social, au cas présent sur les salaires, mais aussi sur de très nombreuses questions, qui est vidé de tout contenu.

Les organisations syndicales signataires de la présente, exigent l'ouverture immédiate de négociations salariales conformément à l'engagement que vous avez pris devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (10 juillet 2003).

Elles revendiquent :

- o Le rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions de retraite au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, par une revalorisation du point d'indice de 3,6 % (valeur au 1^{er} septembre 2003).
- o Le traitement du contentieux accumulé.
- o Les indispensables mesures bas salaires avec le relèvement du minimum Fonction Publique, véritable « sous SMIC ».
- o Les dispositions touchant à l'amplitude de la grille et des carrières.
- o Les nécessaires prises en compte des qualifications, déblocages des carrières et améliorations des promotions.
- o Des mesures pour 2004 permettant le maintien et la progression du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités.

Le débat que vous avez lancé publiquement sur la rémunération au mérite ne nous fera pas dévier de l'objectif central qui doit être de répondre de manière urgente au maintien et à la progression du pouvoir d'achat des personnels.

Telle est notre exigence prioritaire.

Dans ce contexte, et compte tenu de vos déclarations sur la question, vous comprendrez, que nous rendions publics notre démarche et son contenu.

Vous rappelant notre disponibilité pour négocier à tout moment,

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Pour la CGT
B. LHUBERT

Pour la CFDT
M.C. KERVELLA

Pour FO
G. NOGUES

Pour l'UNSA
H. BARO

Pour la FSU
G. ASCHIERI

Pour la CFTC
M. PICARD

Pour la CGC
C. BONISSOL

OGM :**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Des champs expérimentaux de recherche sur les plantes transgéniques, installés en plein air, ont été détruits cet été dans des actions non revendiquées. Ce type d'action est inacceptable. Le bureau national du SNTRS-CGT condamne ces destructions. La progression des connaissances se fait par l'expérimentation. L'opportunité de ces expérimentations relève du débat scientifique et public. Les conditions de sécurité de celle-ci relèvent de comités d'éthique.

Villejuif, le 3 octobre 2003

Elections au Comité National

Ces élections se dérouleront selon un nouveau mode électoral pour les collèges B chercheurs : scrutin plurinominal à deux tours au lieu de scrutin de listes.

Quelques dates à retenir : Les inscriptions sur listes électorales : du 17 nov 2003 au 16 janv 2004.

Dépôt des candidatures (date limite) : le 24 mars 2004 pour les collèges A et B, le 14 mai 2004 pour le collège C.

Le scrutin : du 22 avril au 12 mai 2004 pour 1^{er} tour des collèges A et B (du 12 juin au 6 juillet pour le 2^{ème} tour).

Il aura lieu du 12 juin au 6 juillet 2004 pour le collège C (1 tour).

Important : commencez dès maintenant la recherche de candidats pour l'ensemble des collèges. Veillez à l'inscription des non CNRS sur les listes électorales (à voir dans les laboratoires). Les agents CNRS sont automatiquement électeurs.

Date de référence électoralat CN	01/12/2003
ETAPE	DATE
Publication arrêté date référence	15/06/2003
Publication décret 91-178	05/08/2003
Publication arrêté 5/1/95	05/08/2003
Décision création COMEL	04/09/2003
1ère réunion COMEL plénière	Mardi 23/09/2003
Décision sur délais d'inscription	01/10/2003
Début Inscription Liste Electorale (LE) du CN	17/11/2003
Décision sur calendrier listes électorales	déc-03
COMEL Industriels et Académiciens	Jeudi 16/12/2003
Décision DG sur personnalités désignées	déc-03
Envoi courrier électeurs CNRS	02/12/2003
Décision sur calendrier Candidatures (1 et 2) et Votes	janv-04
Cloture réponse électeurs CNRS sur LE	08/01/2004
Cloture inscription LE CN	16/01/2004
COMEL LE CN	Vendredi 13/02/2004
Dépôt LE CN	19/02/2004
COMEL LE rectificative CN	Mardi 09/03/2004
Dépôt LE rectificative (LER) CN	12/03/2004
Limite dépôt candidatures CN 1T	Mercredi 24/03/2004
COMEL CN 1T	Mardi 30/03/2004
Début période de vote CN 1T	Jeudi 22/04/2004
Date limite de réception CN 1T	Mardi 11/5/2004
Scrutin CN 1T	Mercredi 12/5/2004
Limite dépôt Liste candidatures CN	Vendredi 14/5/2004
COMEL CN LC	Mardi 18/5/2004
Limite maintien candidatures CN 2T	Vendredi 28/5/2004
COMEL CN 2T	Mardi 01/06/2004
Début période de vote CN LC	Samedi 12/6/2004
Début période de vote CN 2T	Vendredi 18/6/2004
Date limite de réception CN LC	Mardi 06/07/2004
Scrutin CN LC	Mercredi 07/07/2004
Date limite de réception CN 2T	Mercredi 07/07/2004
Scrutin CN 2T	Jeudi 08/07/2004
COMEL réunion Bilan	sept-03
Fin des nominations	10/09/2004
Début réunions session d'automne 2004	28/09/2004

COMEL = Commission Electorale